



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. limitée  
24 janvier 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
Trente-quatrième session  
16 janvier-3 février 2006

**Projet de rapport**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Dubravka Šimonović

**II. Questions d'organisation et questions diverses**

**A. États parties à la Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes et au Protocole facultatif**

1. Au 3 février 2006, date de clôture de la trente-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, \_\_\_ États étaient parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York en mars 1980. Conformément à son article 27, la Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. \_\_\_ États parties ont accepté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention concernant le calendrier de réunion du Comité.

2. À la même date, \_\_\_ États étaient parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999 et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York le 10 décembre 1999. Conformément à son article 16, le Protocole facultatif est entré en vigueur le 22 décembre 2000.

3. On trouvera à l'annexe \_\_\_ du présent rapport la liste des États parties à la Convention. L'annexe \_\_\_ contient la liste des États parties ayant accepté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention concernant le calendrier de réunion du Comité. La liste des États parties ayant signé ou ratifié le Protocole facultatif ou y ayant adhéré figure à l'annexe \_\_\_.



## **B. Ouverture de la session**

4. Le Comité a tenu sa trente-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 16 janvier au 3 février 2006. Il a tenu \_\_\_ séances plénières (702<sup>e</sup> à \_\_\_<sup>e</sup>) et \_\_\_ réunions pour examiner les points 4, 5, 6 et 7 de son ordre du jour. On trouvera la liste des documents dont il était saisi à la section \_\_\_ de l'annexe \_\_\_ au présent rapport.

5. La session a été ouverte par la Présidente du Comité, Rosario Manalo.

6. La Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, et la Directrice de la Division de la promotion de la femme, Carolyn Hannan, ont prononcé une allocution devant le Comité à sa 702<sup>e</sup> séance.

## **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

7. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2006/I/1 et Corr.1) à sa 702<sup>e</sup> séance. Il a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-quatrième session.
8. Krisztina Morvai, Meriem Melmihoub-Zerdani et Hanna Beate Schoepp-Schilling ont fait des déclarations.

## **D. Rapport du groupe de travail présession**

9. À la 702<sup>e</sup> séance, Victoria Popescu a présenté le rapport du groupe de travail présession de la trente-quatrième session du Comité qui s'était réuni du 25 au 29 juillet 2005.

10. Les membres suivants, représentant différents groupes régionaux, ont participé au groupe de travail : Mary Shanthi Dairiam, Magalys Arocha Domínguez,

Françoise Gaspard, Pramila Patten et Victoria Popescu Sandru. Le groupe de travail présession a élu M<sup>me</sup> Popescu Sandru Présidente.

11. Le groupe de travail a établi des listes de questions touchant les rapports des États parties suivants : Australie, Cambodge, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, Mali, Thaïlande, Togo et Venezuela (République bolivarienne du) (voir CEDAW/PSWG/2006/I/CRP.1, CEDAW/C/AUL/Q/4-5, CEDAW/C/KHM/Q/1-3, CEDAW/C/ERI/Q/1-3, CEDAW/C/MLI/Q/2-5, CEDAW/C/THA/Q/4-5, CEDAW/C/MCD/Q/1-3, CEDAW/C/TGO/Q/1-5 et CEDAW/C/VEN/Q/4-6).

## **E. Organisation des travaux**

12. À la 702<sup>e</sup> séance, la Chef de la Section des droits de la femme de la Division de la promotion de la femme, Christine Brautigam, a présenté le point 5, Application de l'article 21 de la Convention (CEDAW/C/2006/I/3 et Add.1, 3 et 4) et le point 6, Moyens d'accélérer les travaux du Comité (CEDAW/C/2006/I/4).

13. Le 16 janvier 2006, le Comité a tenu une séance privée avec les représentants d'institutions spécialisées et d'organes des Nations Unies qui lui ont présenté des informations touchant spécifiquement certains pays, ainsi que sur les efforts déployés par l'organe ou l'entité concerné(e) pour promouvoir les dispositions de la Convention aux niveaux national et régional dans le cadre de ses propres politiques et programmes.

14. Les 16 et 23 janvier, le Comité a tenu des séances publiques officielles avec les représentants d'organisations non gouvernementales qui lui ont présenté des informations sur l'application de la Convention dans les États présentant des rapports à la trente-quatrième session à savoir l'Australie, le Cambodge, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Mali, la Thaïlande, le Togo et le Venezuela (République bolivarienne du).

## **F. Participation**

15. Tous les membres du Comité ont participé à la session, à l'exception de Tiziana Maiolo. On trouvera la liste des membres du Comité, avec indication de la durée de leur mandat, à l'annexe \_\_\_ au présent rapport.

## **III. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité**

16. À la 702<sup>e</sup> séance, la Présidente a rendu compte de ses activités depuis la trente-troisième session. Elle a appelé l'attention sur sa participation aux travaux de la soixantième session de l'Assemblée générale, pendant laquelle elle est intervenue devant la Troisième Commission le 11 octobre, au titre des points 64 et 65 de l'ordre du jour.